© Drogues Info Service - 30 mai 2025

Vos questions / nos réponses

thc-cooh

Par Profil supprimé Postée le 06/07/2022 14:01

> Bonjour, mon employeur m'accuse de consommer du cannabis, parce que pour des analyses sanguines volontaires de recherche de THC, celles ci affiche pour la recherche de thc : non détecté (car le taux < 0.50ng/ml de 11-oh-thc: non détecté aussi et pour le thc-cooh : 2.03ng/ml Je ne comprends pourquoi suis je considéré comme positif au THC alors que le taux n'a pas pu être détecté. Pourriez vous me guider svp

---

Mise en ligne le 07/07/2022

Bonjour,

D'apres ce que nous comprenons, vos résultats indiquent la non détection de la molécule THC 11-oh-thc et la présence de la molécule THC-cooh. Cette dernière peut rester détectable dans le sang plusieurs mois après la fin de la consommation.

C'est peut etre en observation de la présence de cette molécule que votre employeur vous considère comme positif. Il serait utile que vous puissiez lui poser directement la question pour comprendre sa logique.

Par ailleurs, il serait aussi instructif que vous ayez des éclaicissements techniques en contactant le laboratoire, pour comprendre la mention "non détecté.

Bien cordialement